

Action Internationale et Transfrontalière : Programme 224 action 6

Critères pour l’instruction des demandes de subvention en 2024 par la Direction Régionale des Affaires culturelles Hauts-de-France.

Ils ont pour objectif de renforcer la cohérence des interventions financières en s’appuyant sur les 10 actions stratégiques énoncées en conclusion de l’Etat des lieux sur les coopérations culturelles transfrontalières Hauts-de-France – Belgique. La priorité sera donnée aux demandes émanant du territoire de 350 km de frontière commune avec la Flandre et la Wallonie, conformément à la lettre et la feuille de route de mai 2021 au Préfet de Région qui stipule la nécessité de développer des rapports apaisés et d’encourager fortement les projets transfrontaliers. Ceux-ci peuvent aussi concerner des partenariats avec le Royaume-Uni.

1. Aides aux projets des artistes étrangers accueillis dans la région dans les structures mais aussi des projets individuels en partenariat avec un territoire ou une collectivité ou des projets communs d’artistes des deux versants par exemple.

Pour rappel des projets financés à ce titre en 2022 : Ecole d’art de Calais et Centre Régional de la Photographie (accueils d’artistes québécois et belges); Happynest (workshop franco-belge), Diaphane (aide au séjour) et en 2023 une résidence d’artiste britannique, Espace 36, Saint-Omer; une rencontre de professionnels internationaux, Le Gymnase CDCN Roubaix, une résidence d’artiste québécoise, Association Histoire et Patrimoine, Godewaersvelde, des résidence d’artistes belges, Idem+Arts, Maubeuge, le festival Rayon Vers, invitation à des éditeurs belges, La Chouette imprévue, Amiens, un jumelage, SPIN-l’Amicale Coopérative, Lille-Bruxelles et l’invitation d’une compagnie flamande, Le Channel, Calais.

2. L’accompagnement de projets s’inscrivant ou pouvant s’inscrire à l’avenir dans les programmes européens – Interreg VI et Microprojets à compter de 2024 – **ou internationaux** comme crédits d’amorçage ou de ressources tierces. Une attention particulière sera donnée aux projets partenariaux avec les collectivités (AAP Région – gouvernement Flamand et gouvernement Wallon et le Comité du Détroit).

Rappel 2022 : Rencontres audiovisuelles (Maroc) et Compagnie 8 (projet prolongeant aide Comité du détroit). Next (festival transfrontalier, 15ème édition), l’École du Nord (ateliers franco-belges), l’Eurométropole (GECT), Urban Boat (résidence itinérante et fluviale sur l’Escaut). Les projets financés en 2023 sont les suivants : 16ème édition de Next, festival transfrontalier, *Design créative camp*, marathon créatif, Ecomusée de l’Avesnois, *Croisons les cultures*, La rose des Vents, *Festival les Flandroyantes*, Bateau Feu et Vivat, Merville, *Sonic Borders*, Le grand Mix, 4 Ecluses, Wilde Westen, 4AD, Tourcoing, Dunkerque, Courtrai, Festival transfrontalier, Grande Ecurie et Chambre du Roy, Tourcoing-Namur, *FrancoBelgeNews*, Flandres Télévision, France-Belgique.

3. Les projets spécifiques pour l’accueil de projets au bénéfice des artistes réfugié.e.s.

A ce titre, différents projets ont été financés par la Drac en 2022, spécifiquement suite au déclenchement de la guerre en Ukraine : Grande Histoire (Clermont de l’Oise) résidences de deux auteurs, La Faïencerie (Creil) projet artistique avec deux artistes ukrainiennes et qui associe aussi

Le Phénix (Valenciennes) qui a bénéficié par ailleurs de crédits spécifiques pour l'accueil d'une comédienne ukrainienne.

En 2023, l'aide aux réfugié.e.s a fait l'objet d'un Appel à Projets spécifique de la Sous-direction aux affaires internationales et européennes. Il était doté d'un montant de 100.000€ pour l'ensemble des DRAC et DAC. Sa reconduction en 2024 n'est pour l'instant pas confirmée.

Contact : Marnix Bonnike, Conseiller chargé de la coopération transfrontalière et internationale
DRAC Hauts-de-France, 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex
marnix.bonnike@culture.gouv.fr
